



EUROCIRCLE

Livret d'accueil de la formation

LA CHARTE DE LA SALLE DE FORMATION



RÉSERVER LA SALLE AVANT CHAQUE UTILISATION DANS LE TABLEAU DE BORD

Le mercredi après-midi est en priorité réservé pour les activités du Centre EUROPE DIRECT



LES PARTICIPANT.ES RENTRENT PAR L'ENTRÉE RUE DES ABEILLES



RESPECTER LES COLLÈGUES DU CED

Ne pas organiser de RDV ou téléphoner dans l'espace d'accueil du CED si d'autres personnes y travaillent



FAIRE LE MÉNAGE APRÈS CHAQUE SÉANCE

Ranger tout le matériel, les goodies & publications,
effacer les tableaux & enlever les papiers accrochés
Enlever la nourriture entamée du frigo
Faire la vaisselle & nettoyer le sol
Remplir le stock de papier toilette & de savon liquide

LE RÉTROPROJECTEUR DOIT ÊTRE RANGÉ DANS LE PLACARD DE FORMATION



FERMER LE LOCAL

Après chaque activité, fermer à clé toutes les portes & rendre les clés à l'équipe au 1er étage

Maj 31/10/2021

Règlement intérieur de la salle de formation applicable aux participants

Article 1 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de formation, ainsi qu'en matière d'hygiène. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement Eurocircle.

Le matériel, les salles de cours, les voies d'accès et les toilettes doivent être maintenus en bon état de propreté et de fonctionnement et ne pas être dégradés. Toute dégradation volontaire sera mise à la charge de son auteur.

Les participants sont invités à ne pas laisser des objets de valeurs dans les salles de cours au moment des pauses. Eurocircle, ne peut être tenu pour responsable des vols ou détériorations qui peuvent affecter les vêtements, objets personnels ou véhicules appartenant aux participants et aux formateurs.

Article 1.1 COVID 19 : Informations sur les risques, les gestes barrières et les règles de distanciation

Les règles d'hygiène applicables en situation de crise sanitaire (exemple type COVID-19) sont mises à disposition des participants avant la formation dans le présent règlement. Tous les participants doivent respecter les mesures de prévention décrites ci-après. En cas de non-respect des règles sanitaires énoncées, l'accès dans les locaux pourra être refusé.

Article 1.2 : Consignes de protection collective visant à lutter contre la propagation du COVID-19

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée du site, pendant toute la formation et jusqu'à la sortie du site ;

Limitation du nombre de participants dans nos salles de formation par l'organisation du plan de salle respectant une distance d'1 mètre entre chaque participant du site ;

Chaque salle de formation est dotée d'une lotion antibactérienne et essuie-tout permettant de désinfecter son espace de travail (table, chaise, portable, souris... etc) ;

Si possible, les participants aux formations apportent leur tasse/verre/gourde pour se désaltérer ;

Nettoyage fréquent et renforcé des locaux conformément aux préconisations des autorités sanitaires, particulièrement sur les espaces à risque en cas de survenue d'un cas COVID-19 : postes de travail, espaces communs (couloirs), matériels communs (ordinateurs mis à disposition, téléphone...), surfaces (poignées de porte, rampes, sanitaires...) ;

Renouvellement régulier de l'air dans tous les espaces clos au moyen d'une aération (ouverture des fenêtres...) et/ou d'une ventilation naturelle ou mécanique, afin d'apporter de l'air "neuf"/venant de l'extérieur, et d'évacuer l'air ayant séjourné à l'intérieur vers l'extérieur.

Article 1.3 : En cas de symptôme

Tous les participants ou les formateurs doivent immédiatement signaler à l'organisateur de la session si des symptômes apparaissent (fièvre, toux, fatigue, difficultés respiratoires, mais aussi maux de tête, perte du goût et de l'odorat, maux de gorge et courbatures...).

Référent COVID: olivier@eurocircle.info

Article 2 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux où se situe la formation de manière à être connus de tous les participants. Les différents accès à la salle de formation sont présentés en début de formation aux apprenants.

Article 3 : Accident

Tout accident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation, ou à défaut à l'animateur de la formation.

La déclaration doit indiquer : l'heure et la date exactes de l'accident, le lieu exact, l'identité des témoins et des circonstances.

Conformément à l'article R 6342-3 du code du travail, l'accident survenu au participant pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 4 : Boissons alcoolisées, drogues et tabac

Il est interdit aux participants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'effet de drogues sur le lieu de la formation, ainsi que d'y introduire et d'y consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue. En application des conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'organisme de formation. Cette interdiction s'applique également à la cigarette électronique.

Article 5 : Horaires - Pauses - Absence et retards

Les horaires sont fixés par l'organisateur de la formation et portés à la connaissance des participants à l'occasion de l'envoi de la convocation. Les participants sont tenus de respecter ces horaires.

En cas d'absence ou de retard à la formation, les participants doivent avertir Eurocircle.

En cas de départ anticipé de la formation, les participants doivent avertir préalablement l'animateur.

Article 6 : Feuilles de présence

Les participants émargent la feuille de présence de formation. En cas d'absence d'émargement, le participant sera considéré comme absent.

Article 7 : Tenue et comportement

Les participants sont invités à avoir un comportement courtois à l'égard de toute personne présente dans la formation.

Les participants ne sont pas autorisés à introduire ou à faire introduire dans les locaux de la formation des personnes étrangères à la formation.

Les participants s'abstiennent de mettre en avant toute appartenance à un syndicat professionnel et s'interdisent de développer toute action de prosélytisme à l'occasion de la formation.

Chaque participant est encouragé à prendre soin du matériel mis à disposition

Check-list en fin de formation

- Faire le ménage après l'utilisation de la salle, après chaque séance d'utilisation :
 - Vaisselle
 - Toilettes (remettre du PQ / savon)
 - Balais / serpillère (si besoin)
 - Effacer les tableaux
 - Enlever les paperboards accrochés
- Ne pas laisser trainer les papiers, paperboards, carnets, matériel, stylos etc... un fois l'activité terminée
- Le rétroprojecteur dans le placard en haut et doit y retourner quand vous avez fini avec
- Ne pas organiser de RDV / passer ses coups de fil dans l'espace d'accueil du CIED si d'autres personnes y travaillent
- Ne pas laisser trainer de la nourriture entamée au frigo
- Remettre les publications / goodies à leur place s'ils sont laissés par les participants (carnets, stylos, flyers etc ..).

Méthodes pédagogiques **EUROCIRCLE**

Nos méthodes éducatives se fondent principalement sur trois piliers : l'éducation non formelle, l'éducation par les pairs et l'approche intégrée de la formation.

L'éducation non formelle

« Aujourd'hui nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celles de nos pères, celles de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières. » (Montesquieu)

L'éducation non formelle postule que l'école n'est pas l'unique lieu d'éducation, et que d'autres sources de savoir, telles que la famille, l'entourage, le milieu social, etc. sont à prendre en compte. Ce faisant, elle permet d'élargir la réflexion sur l'éducation, en dépassant le cadre purement scolaire. L'éducation non formelle est avant tout un processus d'apprentissage volontaire et interactif par lequel des personnes peuvent acquérir des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et des « savoir-faire faire ».

Elle se distingue de l'éducation formelle par sa méthodologie et ses objectifs.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- l'approche participative centrée sur l'apprenant ;
- la prise en compte des préoccupations et des besoins réels des participants ;
- l'absence de hiérarchies entre « formateurs » et « formés » : les formateurs ne se placent pas dans une position de supériorité par rapport aux apprenants, mais cherchent à les orienter selon leurs besoins et à faciliter la dynamique du groupe ;
- l'attention particulière portée au processus d'apprentissage, qui a lieu tout au long de la vie ;
- le recours équilibré aux dimensions cognitives, affectives, créatives et expérimentales de l'apprentissage ;

L'éducation par les pairs

« Sans pères ni repères les groupes de pairs créent des repaires. » (Bruno Etienne)

Les pairs désignent des individus ayant des caractéristiques communes, telles que le sexe, l'âge, l'ethnie, les centres d'intérêt, les loisirs, les aspirations... Ce concept fait le plus souvent référence aux groupes d'âge, et plus spécifiquement aux groupes d'adolescents dont les membres sont étroitement liés par une « culture de jeunesse ».

L'éducation par les pairs postule que la dynamique d'un groupe de pairs peut être mobilisée de manière positive afin que ces derniers développent ensemble des qualités d'engagement, de participation et d'idéalisme. Elle leur offre la possibilité de créer et d'adapter leurs propres façons d'apprendre et d'éduquer les autres en retour, en partageant leurs savoirs et leurs compétences.

L'éducation par les pairs peut prendre diverses formes, telles que des forums, des ateliers de sensibilisation ou des programmes de formation. Elle permet de créer un espace-temps inclusif pour

aborder avec toutes sortes de publics des sujets sociaux tels que la participation citoyenne, la lutte contre les discriminations, les situations à risque, le bien-être, etc. Des pairs ont alors l'occasion d'identifier et de résoudre collectivement des problèmes qui les touchent. Dans le cas des forums participatifs, l'éducation par les pairs permet également à des citoyens de s'adresser directement à des décideurs et favorise ainsi de meilleurs processus participatifs au sein de la société.

La « formation-action », approche intégrée de la formation

« La plus grande difficulté de l'éducation, c'est de transformer les idées en expérience. » (George Santayana)

La formation-action désigne une approche éducative intégrée qui permet le transfert des acquis d'un apprentissage dans la vie de tous les jours et tout au long de la vie. Dans un tel cadre de formation, les participants contribuent aux activités à raison de leurs expériences et de leurs savoirs et sont pleinement responsables de leur processus d'apprentissage, ce qui leur permet de mettre immédiatement en pratique les méthodes acquises dans leurs environnements respectifs.

Basée sur des ateliers abordant des situations et des problématiques auxquelles nous sommes tous confrontés dans la vie de tous les jours, que ce soit à l'école, lors d'activités bénévoles ou dans la vie professionnelle, une « formation-action » invite chaque participant à l'action :

- d'abord par une réflexion sur ses propres expériences, émotions, sentiments et actions ;
- ensuite, par le partage de ses réflexions et de ses expériences avec les autres membres d'un groupe dans un cadre inclusif ;
- enfin, par l'établissement de plans d'action et l'accompagnement dans le passage à l'action.

Ralf MAKRUTZKI

Directeur Général association « EUROCIRCLE »

EUROCIRCLE
47 RUE DU COQ, 13001 MARSEILLE

EUROCIRCLE

Kit d'accueil

